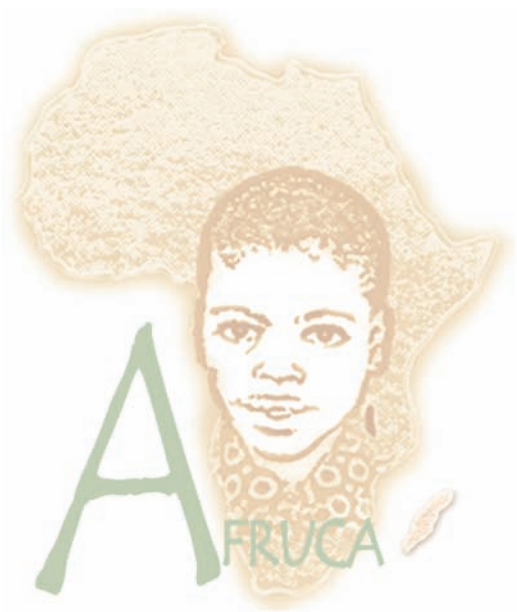




MANUEL SUR LA PROTECTION DES ENFANTS A L'INTENTION DES PARENTS AFRICAINS VIVANT AU ROYAUME-UNI

**Un guide séquentiel
pour aider à prévenir la
maltraitance des enfants**





MANUEL SUR LA PROTECTION DES ENFANTS A L'INTENTION DES PARENTS AFRICAINS VIVANT AU ROYAUME-UNI

**Un guide séquentiel pour aider à
prévenir la maltraitance des enfants**

*« Il est plus facile de former des enfants forts que de
réhabiliter des adultes brisés »*

Frederick Douglass

MANUEL SUR LA PROTECTION DES ENFANTS À L'INTENTION DES PARENTS AFRICAINS VIVANT AU ROYAUME-UNI

Un guide séquentiel pour aider à prévenir la maltraitance des enfants

Publié par AFRUCA (Africans Unite Against Child Abuse)

Copyright © 2012 AFRUCA - première édition

Siège social au R.-U.

Unit 3D/F Leroy House
436 Essex Road
London N1 3QP

Siège régional au R.-U.

Unit 98-100
23 New Mount Street
Manchester M4 4DE

Tél: 0844 660 8607

Fax: 0844 660 8661

Email: info@afruca.org

Site Internet: www.afruca.org

Fondation AFRUCA pour la protection des droits des enfants vulnérables au Nigéria

AFRUCA House
Plot 2, Hope Crescent
Road 4
Sam Ewang Estate Extension
Off MKO Abiola Way
Abeokuta
Ogun State
Nigéria
Email: info@afrucanigeria.org
Site Internet: www.afrucanigeria.org

Suivre sur:  et 

Cette publication a été produite avec l'aimable soutien de La Big Lottery Fund.



TABLE DES MATIERES

Page

	A PROPOS D'AFRUCA	6
	INTRODUCTION	8
1.	TRAVAIL CONTINU AVEC LES PARENTS AFRICAINS DU ROYAUME-UNI	10
2.	CADRE JURIDIQUE ET POLITIQUE DE LA PROTECTION DES ENFANTS AU ROYAUME-UNI	15
3.	PROTÉGER LES ENFANTS : A QUI REVIENT LA TÂCHE ?	22
4.	DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT : COMPRENDRE VOTRE ENFANT	28
5.	LAISSER DES ENFANTS SEULS A LA MAISON	32
6.	LES ENFANTS ET L'INTERNET	35
7.	DISCIPLINE – QUI AIME BIEN CHÂTIE BIEN ?	38
8.	GERER LE COMPORTEMENT DES ENFANTS : QUE DEVRAIENT FAIRE LES PARENTS ?	42
9.	LES 20 CONSEILS D'AFRUCA POUR ÊTRE UN BON PARENT SANS COUPS NI GIFLES	46
10.	RESSOURCES UTILES	48

A PROPOS D'AFRUCA

L'association AFRUCA (Africans Unite Against Child Abuse) a été fondée en mai 2001 en tant que plateforme destinée à faire valoir les droits et le bien-être des enfants africains suite aux décès dont Victoria Climbié, Jude Akapa et Damilola Taylor au Royaume-Uni. Elle a été enregistrée comme Association Sans But Lucratif en juillet 2002 et est devenue une Société à responsabilité limitée en octobre 2002, Avec à sa tête un conseil d'administration nommé pour gérer l'organisation.

AFRUCA est ancrée et a évolué au sein des communautés africaines du Royaume-Uni suite à leur prise de conscience des problèmes auxquels les enfants et parents africains font face, et les lacunes qui existent au sein du système de protection de l'enfant pour les enfants africains au Royaume-Uni.

La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant de 1989 et les lois britanniques sur l'enfance de 1989 et 2004 établissent les bases de l'ensemble de notre travail à AFRUCA. A travers chacune de nos activités, notre objectif consiste à promouvoir l'intérêt supérieur de l'enfant. Nous sommes convaincus que la culture et la religion ne devraient jamais constituer une raison de maltraiter les enfants.

Notre travail consiste à :

- **Augmenter la prise de conscience et sensibiliser :** au sein des communautés africaines et parmi les jeunes Africains, sur les droits des enfants, tels que les défendent la Convention des Nations Unies sur les Droits de l'enfant, ainsi que d'autres conventions internationales et la législation britannique qui protègent les droits et le bien-être des enfants.
- **Informer, éduquer et proposer des services de conseils :** pour valoriser les enfants africains au Royaume-Uni, pour augmenter la prise de conscience quant à leurs besoins, pour améliorer les politiques et les pratiques, et pour développer

la prise d'initiatives par les jeunes Africains. Nos activités incluent la recherche et la publication de rapports ; le travail médiatique dont des conférences, séminaires, ateliers et programmes de formation pour les parents, les responsables politiques, les fournisseurs de services, les leaders communautaires et les jeunes ; des réunions communautaires ; et des services d'assistance et de conseils.

- **Soutenir et développer les politiques :** travailler en étroite collaboration avec les responsables politiques en vue d'orienter le développement de politiques et de mesures réglementaires pour favoriser le bien-être des enfants.
- **Participer au développement communautaire et international :** en partenariat avec d'autres organisations, afin de mettre en place des programmes et des projets visant à atténuer une partie de la souffrance et des épreuves subies par les enfants africains.
- **Soutenir les familles :** travailler pour soutenir les familles en crise, sur le point d'éclater, grâce à des services d'intervention préventive et efficace.

Pour tout complément d'information sur le travail d'AFRUCA, veuillez consulter notre site Internet à l'adresse www.afruca.org

INTRODUCTION

Être parent n'est pas chose aisée. La plupart des parents travaillent dur pour élever leurs enfants et améliorer leurs chances de réussite. Certains parents ont besoin d'aide et de soutien pour jouer efficacement ce rôle.



L'objectif de ce manuel est de donner aux parents africains une meilleure compréhension des diverses questions relatives à l'éducation des enfants au Royaume-Uni et de suggérer des méthodes pour gérer ces questions dans le cadre des lois britanniques, afin de garantir que chaque enfant grandisse dans un environnement qui l'aide à maximiser ses chances de réussite. Nous souhaitons contribuer à réduire le nombre d'enfants africains qui sont référés vers le système de Protection des enfants qui finissent par être mis dans les familles d'accueil ou autres lieux sûrs en raison des allégations de « **préjudice grave** » résultant parfois des pratiques culturelles et religieuses de leurs parents, qui peuvent être considérées comme abusives. Nous espérons également que ce manuel aidera les parents à renforcer leurs capacités dans leurs efforts visant à protéger leurs enfants contre des abus et à réussir leur éducation au Royaume-Uni.

Ce manuel a été préparé sur la base des leçons apprises au cours des onze dernières années grâce à notre travail directement auprès de parents africains vivant au Royaume-Uni. AFRUCA n'émet aucun jugement sur le type de foyer et de parents qui sont les mieux placés pour élever les enfants. Qu'il s'agisse d'une famille monoparentale ou biparentale, notre objectif vise à assurer que les enfants puissent grandir et se développer dans des environnements au sein desquels ils ont la possibilité d'optimiser leur potentiel tout en donnant le meilleur d'eux-mêmes en tant que membres de la société.

Chez AFRUCA, nous sommes conscients qu'il n'existe aucun manuel parfait pour éduquer des enfants parfaits qui soient toujours polis, serviables, bien élevés, ingénieux et respectueux. Pour la majorité des familles, le rôle de parent implique de nombreux tâtonnements et échecs. Cependant, les connaissances générales sur le développement des enfants s'améliorent, notamment en ce qui concerne leurs besoins personnels, sociaux et émotionnels. Fortes de ces connaissances, de nombreuses personnes trouvent différentes manières de créer un environnement propice et de fournir un soutien approprié permettant à un enfant de développer une attitude positive vis-à-vis d'eux-mêmes et d'obtenir des compétences sociales qui leur permettent de maintenir des relations harmonieuses avec leurs parents et les autres membres de la société. Avoir un esprit ouvert et la volonté d'apprendre et d'utiliser de nouvelles connaissances aide de nombreux parents à développer leurs compétences dans leur rôle de parents.

Pour tirer le maximum de l'étude et de l'utilisation de ce manuel, nous vous conseillons de lire toute la série de nos différents livrets de la série de publications « **Protéger les enfants africains au Royaume-Uni** », qui traitent plus en profondeur certains des problèmes posés aux parents. Les détails se trouvent au verso de cette publication. Toutes les publications sont également disponibles sur notre site Internet à l'adresse www.afruca.org.

Nous espérons que vous apprécierez la lecture et en tirerez le maximum de profit.



Debbie Ariyo(OBE)
Executive Director

1. TRAVAILLER AVEC DES PARENTS AFRICAINS AU ROYAUME-UNI

Il y a visiblement eu une croissance importante du nombre de personnes originaires de différentes parties d'Afrique qui viennent vivre au Royaume-Uni. Les Africains immigrent au Royaume-Uni pour diverses raisons. Certains viennent pour fuir les situations de conflit et de guerre qui font rage dans leur pays d'origine. D'autres viennent pour poursuivre leurs études. Certains viennent pour échapper aux rudes conditions économiques de leur pays et souhaitent s'installer et faire du Royaume-Uni leur résidence permanente. De nombreux autres entrent dans le pays en tant que victimes de la traite d'êtres humains, envoyés au Royaume-Uni pour être abusés et exploités. Dans le cadre du programme de dispersion mis en place par le gouvernement, de nombreux Africains vivent sur l'ensemble du territoire britannique, en dehors des grandes agglomérations telles que Londres et Manchester, et sont isolés, loin de leurs amis et de leurs familles

Arriver dans un nouveau pays avec une culture, des valeurs et des croyances différentes engendre des problèmes sociaux connexes qui entraînent des conséquences importantes pour les enfants et les communautés. Comme pour la plupart des groupes d'immigrants, l'exclusion sociale et la pauvreté sont monnaie courante parmi les communautés africaines récemment arrivées. Par ailleurs, le taux de chômage et de sous-emploi est élevé au sein du groupe ethnique que composent les Africains, malgré qu'ils représentent le groupe qui a le plus de diplômes d'études supérieures. En outre, de nombreux nouveaux migrants n'ont pas accès à des conditions de logement décentes et une forte proportion des Africains vivent dans les zones urbaines les plus pauvres, dans des quartiers abandonnés et vivant dans des logements sociaux mal entretenus dans les plus grandes villes de Grande-Bretagne. L'accumulation de ces difficultés entraîne bien souvent une augmentation des problèmes de santé physique et mentale.

Avec la situation économique actuelle, les autorités locales à travers le pays constatent un nombre sans précédent d'enfants référés vers

les services de protection de l'enfance. Il est certain qu'à Londres, les chiffres sont encore plus élevés. Notre recherche a notamment révélé que les enfants d'origine africaine sont surreprésentés au sein du système de protection de l'enfance, notamment sous les catégories « Maltraitance physique » et « Négligence ».

1.1 ÉLEVER DES ENFANTS AU ROYAUME-UNI : que nous disent les parents ?

Depuis 2007, AFRUCA a animé des Cours auto-certifiés de formation sur la protection des enfants pour les parents africains à Londres, dans la région de Manchester et dans d'autres parties de l'Angleterre. Depuis, nous avons travaillé avec près de 3 000 parents africains, afin de les aider à accroître leurs connaissances et aptitudes dans le domaine de l'éducation des enfants et à acquérir davantage des connaissances sur ce qui constitue un « préjudice grave » dans le cadre de la législation britannique, dans le but de protéger les enfants. Voici quelques-uns des principaux commentaires formulés par plusieurs des participants à notre formation en ce qui concerne les problèmes que les familles africaines affrontent pour élever leurs enfants au Royaume-Uni :

1. Il est « normal » ou « juste » au sein des familles africaines de menacer et/ou d'utiliser la force ou la « discipline ».
2. Les attentes des parents sont très élevées en ce qui concerne la réussite scolaire de leurs enfants et il est « bon » d'imposer des choix aux enfants.
3. L'intervention de l'État dans les familles pour dicter comment les enfants doivent être élevés et le fait de retirer un enfant de sa famille sont des pratiques que nombreux parents n'approuvent pas.
4. L'absence du réseau de soutien social qu'offrent les familles élargies et les communautés en général, contrairement aux liens existant dans leur pays d'origine (il faut tout un village pour élever un enfant), est un problème.

5. Compréhension limitée des différentes étapes de développement d'un enfant et des défis qui correspondent à chaque âge et comment y répondre influence les différents styles d'éducation.
6. La pauvreté, le chômage, les mauvaises conditions de logement et le statut d'immigré peuvent générer du stress et affecter les relations entre les parents et leurs enfants.
7. La culture et la religion sont importantes pour les parents africains qui pensent qu'il est essentiel de les transmettre à leurs enfants.

La plupart des parents, lorsqu'ils participent pour la première fois à notre programme de formation, affirment exercer un style parental autoritaire. Les méthodes utilisées sont liées à l'obéissance, dans l'attente que chacun de leurs ordres soit exécuté sans explication, sans question. Nous pensons également qu'il s'agit de la norme pour de nombreux Africains même si, comme pour chaque comportement, cela varie d'un parent à l'autre. Cependant, de nombreux parents continuent à appliquer des châtiments corporels pour s'assurer du respect de leurs instructions ou souhaits. Au Royaume-Uni aujourd'hui, nos recherches à AFRUCA, les enfants africains sont sur-représentés quand on tient compte des enfants qui sont référés aux autorités locales pour protection contre abus ou qui risquent d'être abusés dans la catégorie de « Maltraitance physique ».

De nombreux parents africains nous disent qu'ils tiennent à ce que leurs enfants réussissent dans leurs études. L'éducation formelle est considérée comme la clé de la réussite dans la vie et de nombreux parents ne tolèrent pas un enfant qui obtient de mauvais résultats. Les enfants sont donc parfois maltraités pour être obligés de « bien réussir » et d'exceller à l'école.

De nombreux parents qui viennent d'arriver au Royaume-Uni ne connaissent pas la notion d'intervention de l'État par le biais des Services de la protection de l'enfance, qui sont considérés comme faisant intrusion dans la vie privée des gens en retirant des enfants s'ils le jugent nécessaire. Ainsi, l'intervention de l'État est jugée brutale,

cruelle et déplacée. Beaucoup de parents ne comprennent pas que l'intervention dans un foyer puisse être réalisée « dans le meilleur intérêt de l'enfant ».

Le manque de compréhension des étapes de développement de l'enfant et des lacunes qui peuvent conduire à des difficultés d'apprentissage ou même à un handicap peut mener certains parents à croire que leur enfant est victime d'êtres malveillants. Il a été découvert que certains parents maltraitent leurs enfants sous la fausse croyance qu'ils sont possédés par des mauvais esprits et, sans tenir compte des bons conseils et aides, peuvent faire appel à des « guérisseurs spirituels ». Les familles peuvent même ne pas être conscientes que certains des comportements de leur enfant sont de réels symptômes révélant des difficultés d'apprentissage ou des handicaps, ou ne le réalisent que trop tard.

L'éducation des enfants est également considérée par beaucoup comme l'affaire de toute une communauté - il faut un village entier pour éduquer un enfant. Toutefois, au Royaume-Uni, l'État joue le rôle de la communauté en aidant les parents à élever leurs enfants. La protection des enfants par l'État au Royaume-Uni est assurée par un vaste éventail de lois qui sont complexes, et parfois difficiles à comprendre pour les communautés nouvellement arrivées. Elles sont en général peu connues et rarement consultées par les familles. De nombreux parents africains, principalement par ignorance, enfreignent ces lois, et exposent leurs enfants à des risques de préjudice. Les conséquences de la violation de ces lois peuvent être assez graves pour beaucoup de parents, qui peuvent notamment se voir retirer un enfant pour qu'il soit placé sous les soins de l'autorité locale.

Les sections suivantes couvrent une série de sujets utiles qui aideront à informer les parents sur la manière d'agir pour protéger leurs enfants et assurer leur sécurité.

A retenir :

- Le manque de connaissance des processus de développement de l'enfant ou des symptômes de handicap peut conduire à la maltraitance de certains enfants par leurs parents.

- De nombreux parents enfreignent les lois britanniques relatives à la Protection de l'Enfance par ignorance et ont besoin d'aide et de soutien pour améliorer leurs connaissances et compréhension.
- Les interventions à domicile peuvent être réalisées « dans le meilleur intérêt » de l'enfant.
- Les enfants africains sont surreprésentés dans les chiffres d'enfants référés aux autorités locales pour leur protection ou qui sont suivis dans leurs foyers avec un plan d'action pour leur protection suite à la « Maltraitance physique ».

2. CADRE JURIDIQUE ET POLITIQUE DE LA PROTECTION DES ENFANTS AU ROYAUME-UNI

Dans cette section, nous fournirons quelques informations de base sur le cadre juridique et politique qui définit la protection et sauvegarde des enfants au Royaume-Uni et ses effets sur les parents.

2.1 La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant

La Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 proclame que l'enfant a droit à une aide et à une assistance spéciale. À cet égard, une Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant (CDE) a été promulguée en 1989. Deux articles concernent particulièrement l'importance du rôle de l'État dans la protection des enfants.

La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant : Article 19

1. Les États parties prennent toutes les mesures législatives, administratives, sociales et éducatives appropriées pour protéger l'enfant contre toute forme de violence, d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitements ou d'exploitation, y compris la violence sexuelle, pendant qu'il est sous la garde de ses parents ou de l'un d'eux, de son ou ses représentants légaux ou de toute autre personne à qui il est confié.

2. Ces mesures de protection doivent comprendre, selon qu'il conviendra, des procédures efficaces pour l'établissement de programmes sociaux visant à fournir l'appui nécessaire à l'enfant et à ceux à qui il est confié, ainsi que pour d'autres formes de prévention, et aux fins d'identification, de rapport, de renvoi, d'enquête, de traitement et de suivi pour les cas de mauvais traitements de l'enfant décrits ci-dessus, et comprendre également, selon qu'il conviendra, des procédures d'intervention judiciaire.

La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant : Article 20

1. Tout enfant qui est temporairement ou définitivement privé de son milieu familial, ou qui dans son propre intérêt ne peut être laissé dans ce milieu, a droit à une protection et une aide spéciales de l'État.
2. Les États parties prévoient pour cet enfant une protection de remplacement conforme à leur législation nationale.
3. Cette protection de remplacement peut notamment avoir la forme du placement dans une famille, de la kafalah de droit islamique, de l'adoption ou, en cas de nécessité, du placement dans un établissement approprié pour enfants. Dans le choix entre ces solutions, il est dûment tenu compte de la nécessité d'une certaine continuité dans l'éducation de l'enfant, ainsi que de son origine ethnique, religieuse, culturelle et linguistique.

Il est important de noter que la plupart des pays africains, à l'exception de la Somalie, ont signé la CDE de l'ONU – à l'instar du Royaume-Uni. Il convient également de relever que, en plus de cette convention, la majorité des pays africains ont signé la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, qui est très comparable à la CDE. La plupart des pays africains ont donc les mêmes obligations que le Royaume-Uni en ce qui concerne la protection des enfants contre toutes formes de maltraitance.

Conformément à ses obligations, le gouvernement britannique a mis en place une série de lois et directives visant à préserver le développement des enfants qui grandissent au Royaume-Uni. Ces lois précisent les mesures de protection qui doivent être prises lorsqu'un enfant risque d'être maltraité et les sanctions pour les coupables.

2.2 Loi sur l'enfance de 1989

La loi sur l'enfance de 1989 a été ratifiée afin de rassembler et de correctement définir l'ensemble des lois touchant les enfants. Elle souligne le rôle du tribunal et des autorités locales dans la protection

du bien-être des enfants. Le « devoir d'enquête » a également été accordé aux autorités locales dans les cas où elles suspectent qu'un enfant est en danger de subir un « préjudice grave ». Cela est précisé sous la Section 47 de la Loi sur l'enfance de 1989. Il incombe également aux autorités locales de fournir des « Services pour les enfants dans le besoin, leur famille et leur entourage ».

Section 47 de la Loi sur l'enfance de 1989

La protection de l'enfant est considérée comme un processus visant à protéger chaque enfant considéré comme en souffrance, ou en danger de souffrir un préjudice grave en raison d'actes de maltraitance ou de négligence. Et l'autorité locale est dans l'obligation de mener des enquêtes, ou de demander la réalisation d'enquêtes, lorsqu'elle a des motifs raisonnables de soupçonner qu'un enfant souffre, ou est susceptible de souffrir un préjudice grave.

Section 17 (10) de la Loi sur l'enfance de 1989 : un enfant est considéré comme dans le besoin si :

- Il est peu probable qu'il parvienne à atteindre ou maintenir, ou qu'il ait l'opportunité d'atteindre ou maintenir, un niveau de santé ou de développement raisonnable si ces services ne lui sont pas fournis par une autorité locale;
- Sa santé ou son développement est susceptible d'être compromis(e) de manière significative, ou d'avantage compromis(e), s'il ne bénéficie pas de ces services ; ou
- Il est un enfant handicapé.

2.3 Loi sur l'enfance de 2004

Après le décès de Victoria Climbié en 2000, le gouvernement britannique a ouvert une enquête, conduite par Lord Laming, pour examiner comment le système de protection de l'enfance pouvait être amélioré. À partir des résultats de l'enquête (Laming 2003), le Keeping Children Safe Report (Rapport sur le maintien de la sécurité des enfants – DfES, 2003) et « **Every Child Matters** » (Chaque enfant compte) ont été publiés et ont posé les bases de la Loi sur l'enfance de 2004. La Loi sur l'enfance de 2004 établit le processus pour combiner les services à l'enfance afin que chaque enfant puisse atteindre les cinq objectifs de l'initiative « Every child matters » : être en bonne santé ; vivre en sécurité ; jouir de leurs droits et réussir ; apporter une contribution positive à la société et atteindre le bien-être économique. Depuis, une « **évaluation du système de protection de l'enfance** » mené par le Professeur Eileen Munro a également été réalisée pour améliorer davantage le système de protection de l'enfance dans le pays.

2.4 Catégories de maltraitance envers les enfants

Conformément à la loi britannique, il existe quatre catégories de maltraitance envers les enfants, qui sont :

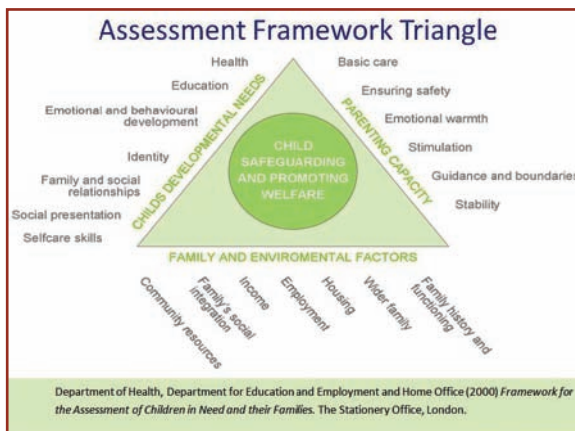
- **La maltraitance physique** : comprenant des actes tels que battre, gifler, secouer, brûler, étouffer, noyer ;
- **La maltraitance psychologique** : donner à un enfant le sentiment d'être inutile, mal aimé, inadéquat, pas valorisé ou le fait de le terroriser ;
- **La maltraitance sexuelle** : forcer ou amadouer un enfant pour le faire participer à des activités sexuelles, le viol, lui montrer du matériel pornographique, encourager un comportement sexuel ;
- **La négligence** : non-satisfaction des besoins physiques et/ou psychologiques de base entraînant des conséquences sur le développement d'un enfant.

Dans notre série de publications « **Protection des enfants africains au Royaume-Uni** », nous avons abordé chacune des catégories de maltraitance en détail. Nous encourageons tous les parents à les lire afin de mieux comprendre la manière dont les enfants africains peuvent être touchés.

2.5 « The Assessment Framework Triangle »

Afin d'évaluer les affaires relatives à la protection de l'enfant qui sont référées vers les Services à l'enfance, l'Autorité locale utilise ce que l'on appelle « **The Assessment Framework Triangle** » (**le Cadre d'évaluation**) afin de déterminer si l'enfant a besoin de services ou s'il court un risque de préjudice. Le Cadre est également utilisé pour choisir le type de soutien qui doit être mis en place pour garantir le bien-être général de l'enfant selon trois facteurs clés : les besoins de l'enfant en matière de développement, la capacité parentale et familiale et les facteurs environnementaux. L'intervention dans les familles est donc considérée comme étant réalisée « **dans le meilleur intérêt de l'enfant** ».

Assessment Framework Triangle



2.6 Le Processus de protection de l'enfance

Lorsqu'un enfant est suspecté d'être exposé à un risque de « préjudice grave », le processus suivant est suivi par l'autorité locale impliquée :

1. Évaluation relative à la Section 47 de la Loi sur l'enfance de 1989 – une enquête est réalisée sur les besoins de l'enfant et la manière dont il peut être protégé contre les préjudices ;
2. S'il y a des raisons de se préoccuper ou si l'employé(e) social n'est pas certain (e) que l'enfant soit en sécurité, est alors organisé :
3. Une « Conférence sur la protection de l'enfant » - pour déterminer si l'enfant est toujours en danger de subir un préjudice - impliquant les parents, les enfants et leur entourage ;
4. L'enfant fait ensuite l'objet d'un « Plan de protection de l'enfant » - qui définit le type de soutien que l'enfant recevra et les personnes qui l'assisteront ;
5. Plan de Protection de l'enfant et « Groupe de base » - un groupe de base est également appelé « Équipe autour de l'enfant » - un groupe de personnes qui s'assure que le processus ou le plan se déroule comme prévu. Les parents font partie de ce groupe.

2.7 Protéger les enfants : le travail d'AFRUCA pour éduquer la communauté

En plus de notre travail d'organisation des Programmes de formation sur la protection de l'enfant pour les parents africains, AFRUCA a également une série de publications « **Protection des enfants africains au Royaume-Uni** » afin de mettre en lumière les différents problèmes liés à la protection des enfants et d'aider les membres de la communauté africaine au Royaume-Uni à être au courant des différentes formes de maltraitance des enfants et à identifier les signes, afin d'assurer la sécurité et la meilleure protection des enfants.

Nous avons également produit le présent « **Manuel sur la protection des enfants à l'intention des parents africains** » pour aider les parents à développer davantage leurs connaissances et aptitudes en ce qui concerne la Protection des Enfants afin qu'ils puissent élever avec succès leurs enfants au Royaume-Uni.

A retenir :

- Le gouvernement est légalement autorisé à intervenir dans les familles « dans le meilleur intérêt de l'enfant ».
- Une intervention sera réalisée si le gouvernement pense qu'un enfant risque de subir un « préjudice grave » ou s'il « a besoin de services de soutien ».
- La plupart des agences utilisent le « Cadre d'évaluation» pour déterminer s'il est nécessaire d'intervenir dans une famille.
- Il existe quatre catégories de maltraitance envers les enfants : la maltraitance sexuelle, physique, psychologique et la négligence.
- Les parents doivent accroître leurs connaissances et compréhension de la loi afin d'éviter de commettre des infractions en maltraitant leurs enfants par ignorance de la loi.

3. PROTÉGER LES ENFANTS : A QUI REVIENT LA TACHE ?

« Ce qu'ils font aux enfants, ils vont le faire à la société ».

Karl Menninger

Dans cette section, nous allons explorer les rôles en matière de protection joués par certaines des principales agences et institutions qui sont impliquées dans la vie des enfants.

Il est essentiel de construire un solide partenariat pour protéger les enfants. Il appartient à toutes les personnes dans l'entourage de l'enfant d'assurer qu'il soit à l'abri des préjudices et de la maltraitance. Cela concerne notamment les écoles, les organisations religieuses et le gouvernement qui doivent travailler ensemble pour assurer que les enfants sont protégés et en sécurité.

3.1 Parents

Les bonnes intentions des parents ne suffisent pas à protéger les enfants des préjudices et des abus. Ils doivent apprendre et utiliser les informations disponibles sur le développement et la protection des enfants afin d'améliorer leurs compétences parentales et de fournir aux enfants le soutien et les expériences appropriés qui leur « permettront d'optimiser les chances de réussite dans la vie et d'entrer dans l'âge adulte avec les meilleures chances de réussir ». De nombreux parents aiment s'inspirer de leurs propres souvenirs d'enfance pour déterminer comment élever leurs enfants. Cependant, en raison des différences d'époque et d'environnement qui les séparent, de nombreux ajustements doivent être réalisés pour qu'ils deviennent des parents efficaces pour leurs enfants.

Il est réellement du devoir des parents de garantir que leurs enfants soient en sécurité et protégés à la maison et que les endroits où ils les emmènent soient aptes à garantir leur sécurité. Il existe deux endroits régulièrement fréquentés par les enfants de la communauté africaine – l'école et le lieu de culte.

3.2 Écoles

Après la maison, l'enceinte scolaire est l'endroit où les enfants passent la plupart de leur temps. Par conséquent, l'environnement scolaire contribue de manière significative au développement des enfants. A cet égard, un partenariat sincère, transparent et étroit entre les parents et l'école revêt une importance primordiale. Toutes les écoles ont des obligations rigoureuses envers les enfants qui sont inscrits dans leur établissement (*in loco parentis*) et il est de leur devoir de s'assurer que les enfants sont à l'abri du danger lorsqu'ils sont sous leur garde. Cependant, les parents doivent s'assurer qu'ils maintiennent une communication étroite avec l'école afin de garantir que les besoins de leurs enfants soient satisfaits. Les parents doivent agir s'ils pensent que la sécurité de leurs enfants est compromise dans leur environnement scolaire.

3.3 Harcèlement scolaire

Le harcèlement entre élèves est une réalité qui peut avoir des conséquences dévastatrices sur de nombreux enfants. Les enfants africains récemment arrivés sont particulièrement vulnérables aux brimades pour de nombreuses raisons qui peuvent inclure leur accent ou leur nom, ou parce qu'ils excellent souvent à l'école même s'ils ont passé peu de temps dans le pays. D'autres enfants peuvent être victimes de harcèlement en raison d'un handicap ou d'autres formes de difficultés d'apprentissage. Des enfants comme Damilola Taylor et Jude Akapa, tout juste arrivés, ont été victimes d'un harcèlement qui a fini par entraîner leur mort. Les parents ne doivent donc jamais prendre le problème du harcèlement à la légère mais prendre des mesures immédiates si leurs enfants leur signalent un harcèlement. La première étape consiste à parler avec l'école pour s'assurer que des mesures soient prises. La plupart des écoles affichent une intolérance totale à l'égard du harcèlement, bien que quelques écoles ne se révèlent pas efficaces pour traiter ce problème. Toutes les révélations des enfants doivent être consignées par les parents en guise de preuves. Si l'école n'agit pas pour protéger votre enfant, vous devez contacter la police ou les services de l'enfance et poursuivre votre démarche jusqu'à ce qu'une mesure soit prise.

Les parents doivent encourager leurs enfants à briser le silence s'ils sont victimes de harcèlement. Ils ne doivent en aucun cas garder le harcèlement secret. Toutefois, il est important que les parents agissent lorsque leurs enfants révèlent des actes de harcèlement et d'abus. Tout d'abord, il faut reconforter et rassurer votre enfant. Ce n'est pas de sa faute s'il est harcelé. Certains parents encouragent leur enfant à « réagir de la même manière » s'il est victime de harcèlement. Pourtant, l'enfant peut finir par être à son tour accusé de harcèlement.

Les parents doivent immédiatement demander des conseils et de l'aide si leur enfant est victime de harcèlement. Il existe de nombreux documents sur Internet pour informer les parents sur ce qu'il faut faire. Par exemple, le site Internet www.bullying.co.uk propose de nombreux conseils sur le harcèlement à l'intention des parents.

3. 4 Sécurité sur Internet

Le harcèlement ne se limite pas à la violence physique. Il se produit largement sur les sites de réseau social tels que Facebook, Bebo, Myspace et Twitter. Les téléphones portables, notamment ceux équipés d'un appareil photo, sont utilisés à des fins de harcèlement de nombreuses manières différentes. Les parents doivent s'assurer que leurs enfants savent comment se protéger lorsqu'ils naviguent sur Internet. Nous abordons ce sujet plus en détails dans la Section 6.

Remarque : pour tout complément d'information sur les manières de protéger votre enfant contre le harcèlement, veuillez consulter le site [www. bullying.co.uk](http://www.bullying.co.uk)

3.5 Organisations religieuses

La plupart des Africains fréquentent régulièrement un lieu de culte avec leurs enfants. On attend des enfants qu'ils s'impliquent dans les activités religieuses – par exemple en assistant à l'école du dimanche ou aux madrassas. Chaque organisation religieuse est responsable de s'assurer que son environnement est sûr pour les enfants qui la fréquentent. Il est aussi important que les groupes religieux s'assurent que les enfants qui sont maltraités ailleurs puissent bénéficier d'assistance et d'aide lorsqu'ils les fréquentent. Les groupes religieux doivent s'assurer que leurs pratiques ne mènent à

aucune maltraitance physique, psychologique ou sexuelle des enfants, ni à aucun préjudice ou négligence. Les membres religieux, qu'ils soient rémunérés ou bénévoles, doivent présenter une attestation du Criminal Records Bureau (CRB – Service du casier judiciaire) afin d'assurer qu'ils n'ont commis aucune infraction qui les rend mal indiqués pour travailler avec des enfants. Toutes les organisations religieuses doivent donc s'assurer d'avoir mis en place de solides politiques de protection des enfants. Celles-ci doivent être communiquées à toutes les personnes qui les fréquentent.

Le travail d'AFRUCA avec les organisations religieuses dans les régions du Yorkshire et de Manchester

AFRUCA travaille étroitement avec les églises pentecôtistes africaines dans les régions de Manchester et du Yorkshire afin de mettre en place un Audit de leurs activités et de réaliser des Évaluations des risques en ce qui concerne les impacts négatifs que ces activités pourraient avoir sur les enfants. Nous travaillons également avec ces Églises pour trouver de nouvelles façons de mener leurs activités tout en s'assurant que les enfants ne subissent aucun préjudice. Ceci se fait en travaillant avec elles pour développer des Politiques de protection de l'enfant qui sont régulièrement contrôlées. Dans le cadre de ces politiques, les églises doivent appliquer strictement les procédures de recrutement. Toutes les personnes employées pour travailler dans les institutions religieuses, y compris les bénévoles, doivent présenter une attestation de casier judiciaire récent du Criminal Records Bureau (Service du casier judiciaire). Les références de tous les membres du personnel doivent être demandées pour assurer que chacun d'entre eux peut attester de sa bonne conduite. Les organisations religieuses doivent disposer d'un Responsable de la protection de l'enfance chargé de coordonner toutes les activités liées à la Protection des Enfants et d'assurer que les pratiques religieuses ne les affectent pas. Il est essentiel que les parents connaissent les mesures prises par leur organisation religieuse pour la protection des enfants ou que les parents puissent travailler avec elle pour apporter des changements, si rien n'est déjà mis en place.

Que doit faire un père/une mère si il/elle soupçonne que son enfant est maltraité à l'école ou dans un lieu de culte ?

Si vous suspectez que votre enfant est maltraité ou a été maltraité, il est important de gérer ce problème avec calme et bienveillance afin de ne pas d'avantage perturber votre enfant. Vous devrez parler avec votre enfant pour essayer d'obtenir autant d'informations que possible, mais les enfants gardent souvent leurs problèmes pour eux - il vous faudra alors être patient(e) et toujours rassurer l'enfant en lui disant bien qu'il n'a rien fait de mal.

Ensuite, vous devrez contacter l'école ou l'organisation religieuse, et parler au professeur principal, au leader religieux ou au responsable de la protection de l'enfance afin de révéler l'affaire. Si possible, tenez un journal des dates et événements liés à l'affaire. Toutes les écoles ont le devoir d'enquêter sur les allégations de maltraitance et de suivre les procédures définies par le comité local de protection de l'enfance. Tous les groupes religieux sont également tenus de mettre en place des Procédures et Politiques internes de Protection de l'enfance qui mentionnent en détail ce qui doit être fait si un cas de maltraitance est révélé. Les autorités ou les services de la protection de l'enfance doivent ensuite être contactés, afin qu'ils décident de la meilleure manière de mener une enquête.

Les écoles et les groupes religieux doivent toujours coopérer mais s'il vous semble qu'ils ne le font pas, vous devrez contacter et signaler le problème à vos services locaux chargés de la protection de l'enfance. Vous trouverez leurs numéros sur Internet, sur le site de votre autorité locale. Vous ne devez jamais abandonner ou être découragé(e) par le manque d'action. Il est important que les parents n'aient pas honte de signaler des soupçons de maltraitance. Il s'agit d'un crime très grave et d'autres enfants pourraient être en danger si le problème n'est pas réglé rapidement. Votre enfant pourrait également risquer de subir davantage de mauvais traitements.

Les parents qui résident illégalement au Royaume-Uni et dont les enfants ont été victimes de maltraitance ne doivent pas avoir peur de se présenter aux autorités. Le bien-être de votre enfant est primordial et n'est pas un problème d'immigration. Les agences ont l'obligation légale d'agir pour protéger votre enfant et votre statut d'immigré ne doit en aucun cas entraver le processus.

Pour tout complément d'information sur la Protection des Enfants dans les institutions religieuses, vous pouvez également consulter notre « Manuel sur la Protection des enfants dans les organisations religieuses africaines au Royaume-Uni », disponible à AFRUCA.

A retenir :

- Les parents ont le rôle d'assurer que leurs enfants sont en sécurité chez eux et dans les autres lieux qu'ils fréquentent.
- Les écoles ont l'obligation légale de protéger les enfants qui leur sont confiés contre tout préjudice et acte de maltraitance.
- Les organisations religieuses sont responsables d'assurer que leurs pratiques ne nuisent pas à votre enfant. Elles doivent mettre en place des Politiques visant à assurer la protection des enfants qui les fréquentent.
- Si vous soupçonnez que votre enfant est maltraité à l'école ou dans une organisation religieuse, vous devez le signaler à l'institution concernée. Si aucune mesure n'est prise, vous devez contacter les Services de l'enfance.
- Les agences ont l'obligation légale de protéger les enfants. Votre statut d'immigré ne doit en aucun cas entraver le processus.

4. DEVELOPPEMENT DE L'ENFANT : COMPRENDRE VOTRE ENFANT

« Ne demandez pas à vos enfants de se montrer à la hauteur de vos attentes. Laissez-les être eux-mêmes, et vos attentes seront amplement satisfaites. »

Robert Brault

Il n'existe pas deux enfants pareils. Chaque enfant est unique et a donc ses propres besoins. Il est important de comprendre qu'appliquer la même méthode d'éducation à deux enfants peut produire des résultats différents selon la personnalité propre à chaque enfant, ses expériences et son étape de développement.

En effet, les parents se posent souvent la question « Qu'est-ce qui est normal » ou « À quel moment devrais-je m'attendre à ce que mon enfant réalise certaines tâches ? ». Certains parents demandent « Comment puis-je savoir si j'attends trop ou pas assez de mon enfant en fonction de son âge ? »

À retenir : un rôle parental efficace nécessite une compréhension claire des capacités et des limites en matière de développement des enfants selon différents âges.

4.1 Étapes de développement de l'enfant – Qu'est-ce qu'un enfant « normal » ?

La petite enfance et l'enfance sont des périodes de croissance et de développement rapides à tous les niveaux – physique, mental, psychologique et moral. C'est le début d'un processus qui se poursuit jusqu'à notre mort. Si cette étape n'est pas correctement gérée, les parents, même s'ils ont les meilleures intentions du monde pour leurs enfants, pourraient nuire au développement physique, psychologique, spirituel et moral de leur enfant.

L'étape fondamentale des premières années (de 0 à 5 ans) joue un rôle essentiel pour définir ce que deviendra l'enfant au cours des années suivantes. De nombreuses organisations telles que le NSPCC ont produit une variété de publications pour aider les parents à gérer le comportement de leurs enfants. Le Ministère Britannique de l'Education et des Qualifications a également publié un Guide pratique de l'étape

fondamentale des premières années (2007). Il établit les bases de l'Apprentissage, du Développement et des Soins des enfants pour les cinq premières années de leur vie. Entre autres, il définit ce que les fournisseurs de services doivent faire dans les divers domaines de l'apprentissage afin d'assurer qu'un enfant traverse ces étapes avec succès. C'est au cours de cette étape que les anomalies peuvent être détectées et corrigées à temps.

Le guide détaille les différents domaines de développement et indique comment les fournisseurs de services peuvent soutenir l'enfant pour s'assurer qu'il obtienne les meilleurs résultats dans chacun d'entre eux. Ces domaines incluent : les dispositions et les attitudes; la confiance en soi et l'estime de soi ; la création de relations ; le comportement et l'autocontrôle, la capacité à prendre soin de soi et le sens de la communauté. Nous avons mis en évidence ici quelques extraits des publications mentionnées ci-dessus pour constituer un petit guide visant à aider les parents africains à apprendre les bases du développement de l'enfant et pour les aider à mieux collaborer avec les fournisseurs de services en vue de gérer les questions relatives à leurs enfants.

4.2 Développement de l'enfant en fonction de son âge : à quoi s'attendre

De la naissance à 12 mois

En général, on croit que la principale fonction ou occupation des nourrissons au cours de ses premières années de vie consiste à grandir. Les nourrissons nécessitent une attention particulière, beaucoup de sommeil et énormément d'interaction avec leurs parents et les personnes chargées d'en prendre soin.

De 12 mois à 36 mois

La principale fonction et occupation de l'enfant durant cette période consiste à développer les compétences de base de ses habiletés motrices et un sens d'individualité. Cela implique les jeux, la découverte, la maîtrise d'aptitudes (par exemple : marcher, utiliser des mots pour communiquer, manger seul), et les inévitables crises de colère qui sont les conséquences de tentatives précoces d'affirmation de soi qui finissent en frustration.

De 3 ans à 6 ans

La maîtrise des compétences sociales et du langage, et le développement d'initiatives et un sens de l'objectif sont les caractéristiques de

cette étape de développement. Au cours des années préscolaires, l'imagination se développe et les enfants aiment les histoires et le monde imaginaire.

De 6 ans à 12 ans

Les relations avec les pairs, l'extension des aptitudes sociales et le développement intellectuel sont les éléments principaux de cette étape de développement. Au Royaume-Uni, l'éducation par l'école commence et les enfants doivent soudainement apprendre à gérer les règles, les conflits et les frustrations qui se produisent hors de chez eux.

Adolescence (de 12 à 20 ans)

Durant cette période, l'esprit de l'enfant « s'émancipe ». Le besoin de créer une identité personnelle, d'affiner l'image de soi, et de prendre son indépendance représente la principale caractéristique de l'adolescence. A la veille de la puberté, qui entraîne des changements physiques et hormonaux, les enfants découvrent leur sexualité naissante et les tourbillons d'émotion qu'entraîne la modification de la biochimie.

4.3 Les difficultés liées à l'enfance et stigmatisation des enfants dits sorciers ?

Il est possible que certains enfants soient incapables de démontrer certaines caractéristiques attendues de leur groupe d'âge. Certains enfants peuvent connaître des problèmes de comportement et de sentiments. D'autres peuvent souffrir de problèmes de santé mentale ou de handicaps physiques. Les parents doivent solliciter une aide médicale dès que possible s'ils pensent que quelque chose ne va pas.

Certains troubles mentaux fréquents survenant durant l'enfance incluent :

- Trouble hyperactif du déficit d'attention
- Trouble du spectre autiste
- Trouble compulsif obsessionnel
- Troubles psychotiques

Nombre de ces troubles de l'enfance peuvent être contrôlés par des médicaments et d'autres interventions et assistances médicales et psychiatriques. Ils ne doivent jamais être un motif de maltraitance

d'un enfant ou d'incitation d'autres personnes à le maltraiter. Les enfants qui traversent de telles difficultés nécessitent beaucoup d'amour, de soutien, d'affection et d'attention de la part des personnes qui leur sont les plus proches, et non de la maltraitance.

AFRUCA condamne totalement la pratique consistant à stigmatiser les enfants en tant que sorciers ou possédés par des esprits malveillants s'ils souffrent d'une forme de trouble mental, de handicap physique ou autre. Les parents devraient être attentifs à ne pas stigmatiser les enfants de quelque manière que ce soit et à ne pas laisser d'autres le faire. Les troubles de l'enfance ne constituent pas une raison de stigmatiser les enfants en tant que sorciers ou de leur causer un préjudice parce que quelqu'un pense qu'ils sont possédés par le diable.

Les parents peuvent en apprendre davantage sur les troubles mentaux et médicaux fréquents de l'enfance en visitant le site Internet : « Child and Adolescent Mental Health » (Santé mentale des enfants et des adolescents) à l'adresse www.cahm.org.uk

A retenir :

- Chaque enfant est unique et a des besoins qui lui sont propres.
- Les parents doivent apprendre et comprendre ce qu'il se passe durant les différentes étapes de développement d'un enfant.
- Certains enfants vivront ou expérimenteront divers troubles de l'enfance. Les parents doivent demander de l'aide dès qu'ils découvrent que quelque chose ne va pas.
- Les troubles de l'enfance ne constituent pas une raison de stigmatiser des enfants en tant que sorciers ou comme étant possédés par le diable. Nombre de ces troubles peuvent être contrôlés par des médicaments.
- Les enfants qui sont atteints de troubles nécessitent beaucoup d'amour, de soutien, d'affection et d'attention de la part de leurs parents, et non de la maltraitance et des abus.

5. LAISSER DES ENFANTS SEULS A LA MAISON

L'absence des membres de la famille élargie au Royaume-Uni et du soutien qu'ils apportent habituellement dans l'éducation des enfants au pays laisse de nombreux parents africains isolés et ne sachant pas vraiment comment faire face à l'éducation de leurs enfants. De nombreux parents ont donc eu des problèmes avec la justice après avoir laissé leurs enfants seuls à la maison, ce qui avait entraîné des préjudices. Laisser des enfants seuls relève de la catégorie « Négligence » de la maltraitance des enfants. Notre recherche a révélé que les enfants d'origine africaine sont de plus en plus surreprésentés au sein du système de protection de l'enfance, notamment sous les catégories « Maltraitance physique » et « Négligence ».

Même s'il n'y a pas d'âge minimum auquel un enfant peut être laissé seul, laisser un enfant seul constitue une infraction lorsque cela l'expose à un risque de préjudice. En vertu de la **Loi sur les enfants et les jeunes de 1933**, les parents vivant en Angleterre et au Pays de Galle peuvent être poursuivis pour négligence s'ils laissent un enfant sans surveillance en lui faisant inutilement courir le risque de subir des souffrances ou des préjudices à la santé. La loi ne donne aucun détail sur le niveau de négligence volontaire, de souffrance ou de préjudice inutile à la santé – mais les sanctions peuvent aller jusqu'à 10 ans d'emprisonnement.

Il y a de nombreux éléments à prendre en compte avant de laisser un enfant seul à la maison. Par exemple, un enfant de 12 ans est parfois plus mur qu'un enfant de 14 ans et pourrait être tout à fait capable de prendre soin de lui-même. Les enfants souffrant de handicaps ne devraient pas être laissés seuls avant l'âge de 16 ans car ils peuvent ne pas être capables de s'occuper d'eux-mêmes. La plupart des enfants qui sont laissés seuls doivent savoir où demander de l'aide, ne doivent pas être laissés seuls pendant de longues périodes – par exemple pas plus de 30 minutes – et doivent savoir ce qu'il faut faire en cas d'urgence. Les enfants ne doivent pas non plus être laissés seuls sous la surveillance d'un garde d'enfant ou d'une babysitteur de moins de 16 ans. La pratique consistant à utiliser des enfants en tant que servants domestiques n'est donc pas seulement répréhensible et illégale, mais peut aussi mettre votre propre enfant en danger d'être maltraité.

5.1 Autres points essentiels à prendre en compte avant de laisser un enfant seul à la maison

- L'enfant est-il suffisamment âgé ou mûr ?
- Combien de temps l'enfant restera-t-il seul ? Par exemple, est-t-il acceptable de laisser un enfant de 15 ans seul pendant une semaine ou de laisser un enfant de 6 ans seul toute une nuit ?
- Où l'enfant restera-t-il ?
- À quelle fréquence l'enfant sera-t-il laissé seul ?
- L'enfant sera-t-il avec d'autres enfants ?
- Est-il acceptable de laisser un enfant jouer dehors pendant une longue période ?
- Est-il acceptable de permettre à un enfant de sortir sans savoir où il va ni avec qui il sort ?

5.2 Si vous êtes obligé(e) de laisser vos enfants seuls

- Assurez-vous que vos enfants sachent exactement où vous allez et quand vous rentrez.
- Appelez régulièrement à la maison pour vérifier si vos enfants vont bien. Parlez à chaque enfant individuellement pour vous assurer qu'ils vont tous bien.
- Si personne ne doit passer voir vos enfants lorsque vous n'êtes pas là, assurez-vous d'en informer vos enfants.
- Laissez un numéro de téléphone où ils peuvent vous joindre et assurez-vous de répondre si le téléphone sonne.
- Vos enfants doivent savoir ce qu'il faut faire pour rester en sécurité à la maison. Ils doivent connaître les dangers potentiels, et ce qu'il faut faire et ne pas faire.
- Ils ne doivent en aucun cas ouvrir la porte. Ils doivent uniquement ouvrir la porte aux personnes qu'ils savent que vous leur avez demandé de vérifier si tout allait bien en raison de votre absence.
- Apprenez-leur ce qu'il faut faire en cas d'urgence. Par exemple, ils doivent savoir comment contacter les services d'urgence.
- Préparez les repas pour vos enfants avant de sortir afin de leur éviter d'avoir à utiliser la cuisinière et ainsi risquer de mettre le feu ou d'être brûlés.
- Mettez les dangers évidents hors de portée des enfants, par exemple, les objets tranchants tels que les couteaux, ainsi que les sacs en plastique, les médicaments et les allumettes.

- Assurez-vous que vos enfants sont d'accord avec les dispositions prises et qu'ils se sentent en sécurité seuls.
- Discutez-en une fois que vous êtes revenu(e) pour vous assurer que tout s'est bien passé.

A retenir :

- Laisser des enfants seuls à la maison constitue un délit si cela les expose à des risques de préjudice.
- Certains enfants plus âgés sont plus matures et peuvent être laissés seuls, contrairement à d'autres.
- Les enfants souffrant de handicap ne doivent pas être laissés seuls car ils peuvent nécessiter des soins et une assistance continus.
- Assurez-vous que votre enfant est d'accord avec les dispositions et se sente en sécurité seul.
- Si vous êtes obligé(e) de laisser votre enfant seul, veuillez prendre en compte toutes nos suggestions proposées ci-dessus avant de le faire.

6. LES ENFANTS ET L'INTERNET

La loi n'énonce pas un âge précis à partir duquel les enfants sont autorisés à aller sur Internet. Cependant, les enfants peuvent être exposés à une grande quantité de contenu dangereux sur Internet et il est important de les protéger de ces dangers. Si les enfants sont suffisamment grands, les parents doivent prendre le temps de leur expliquer ce qu'il faut faire et ne pas faire sur les sites de réseautage social, afin qu'ils puissent se protéger des abus et préjudices.

6.1 Quelques conseils utiles sur la protection des enfants sur Internet

- **Parlez avec votre enfant de ses activités sur Internet.** Cela vous donnera également l'opportunité de découvrir ses centres d'intérêt, et de vous préparer aux dangers potentiels auxquels il pourrait être exposé. Si vous manifestez de l'intérêt, il sera plus susceptible de vous parler de tous les problèmes qu'il pourrait rencontrer sur Internet.
- **Fixez une règle de conduite.** Ne laissez pas votre enfant sans surveillance naviguer seul sur Internet pendant de longues périodes. Paramétrez des contrôles sur les forums de discussion et les sites sociaux afin de le préserver de la « manipulation ».
- **Placez les ordinateurs et les appareils permettant d'accéder à Internet dans des endroits où vous pouvez les surveiller.** Il est important de rester en tout temps attentif (ve) aux activités de votre enfant sur Internet ; lui permettre l'accès dans sa chambre ou dans son espace de jeu peut être dangereux.
- **Maintenez-vous au courant des nouvelles technologies.** En grandissant, votre enfant acquiert de nouvelles compétences plus vite que vous ! Il est donc important que vous gardiez le contrôle de la technologie disponible chez vous.

- **Utilisez les contrôles parentaux.** Les contrôles parentaux sont une bonne façon de limiter les activités des enfants sur Internet. Cela n'implique pas seulement de bloquer ou de verrouiller l'accès à certains sites, il s'agit aussi de fixer les limites appropriées – laissant à votre enfant la liberté d'explorer, tout en filtrant le contenu dangereux. Apprenez à configurer vos contrôles parentaux sur Internet.
- **Assurez-vous que votre enfant sache que sur Internet, les gens peuvent ne pas être ce qu'ils prétendent.** Vous devez apprendre à votre enfant à ne pas entrer en conversation avec des étrangers. Toutefois, si la situation se produit, il est vital qu'il soit conscient que certaines personnes sur Internet ne sont pas ce qu'elles prétendent. Il est également important qu'il comprenne qu'il ne faut jamais donner ses informations personnelles, telles que son nom, son adresse, son numéro de téléphone ou l'école qu'il fréquente.
- **Sachez comment réagir si quelque chose se passe mal.** Comme dans la vraie vie, vous voulez aider votre enfant lorsqu'il en a besoin. Il est donc important que vous sachiez quand et comment signaler un problème. Si vous pensez que votre enfant court un danger, vous devez en informer la Police.

Bullying UK a affirmé avoir déjà rencontré des jeunes utilisant Internet qui se sont laissés entraîner dans des situations dangereuses par des adultes. Ce délit est appelé « manipulation ».

Conseils de sécurité sur Internet pour votre enfant :

- Ne donne jamais ton vrai nom.
- Ne dis jamais où tu vas à l'école.
- Rencontre uniquement une personne que tu as connue sur un forum dans un lieu public accompagné(e) de tes parents ou d'un adulte. Si cette personne est vraiment ce qu'elle prétend, elle sera ravie de le faire.
- Ne donne jamais ton adresse ou numéro de téléphone.
- N'accepte jamais de rencontrer seul(e) une personne rencontrée sur un forum.
- Dis à un adulte si quelqu'un te fait des suggestions inappropriées ou te met mal à l'aise sur Internet.

Signes de danger:

- Si la personne insiste pour obtenir ton adresse ou numéro de téléphone.
- Si la personne t'envoie par e-mail des images qui te rendent mal à l'aise ou que tu ne voudrais montrer à personne.
- Si la personne veut que vos conversations restent secrètes.
- Si la personne te dit que tu auras des problèmes si tu dis à un adulte ce qui s'est passé.
- Si la personne veut que tu lui envoies par e-mail tes photos ou utilise une webcam de telle sorte que tu te sentes mal à l'aise.
- Si la personne partage des informations avec toi et te dit de n'en parler à personne.
- Si la personne veut te rencontrer et te dit de ne le dire à personne.

Pour en savoir plus sur la protection des enfants sur Internet, veuillez consulter les adresses www.bullying.co.uk ou www.nspcc.co.uk

A retenir :

- La loi ne précise pas à quel âge un enfant peut s'inscrire sur un site de réseau social. Il vous incombe de vous assurer que votre enfant est protégé.
- S'il est suffisamment grand, vous devez parler avec votre enfant de ce qu'il faut faire et ne pas faire sur Internet.
- Configurez toujours des contrôles parentaux pour l'utilisation d'Internet. Apprenez à le faire pour protéger votre enfant lorsqu'il navigue sur Internet.
- Certaines personnes ne sont pas ce qu'elles prétendent être. Protégez votre enfant de la manipulation en ligne en lui apprenant à ne jamais donner ses détails personnels sur Internet ou à toute personne qu'il a rencontrée en ligne.

7. DISCIPLINE – QUI AIME BIEN CHATIE BIEN ?

*« Lorsqu'un enfant frappe un enfant, on appelle cela agression.
Lorsqu'un enfant frappe un adulte, on appelle cela hostilité.
Lorsqu'un adulte frappe un adulte, on appelle cela attaque.
Lorsqu'un adulte frappe un enfant, on appelle cela discipline. »*

Haim Ginott

7.1 Châtiment corporel

La législation britannique dit que les parents peuvent utiliser des « châtiments raisonnables » pour contrôler le comportement de leurs enfants. Ce faisant, ils ne doivent toutefois utiliser aucun instrument ni laisser aucune marque sur le corps de l'enfant (**Section 58 de la Loi sur l'enfance de 2004**). En tant qu'organisation, AFRUCA pense que même des « châtiments raisonnables » peuvent causer des préjudices qui peuvent ne pas être visibles en raison de la pigmentation de la peau de nombreux enfants africains mais aussi parce que la recherche a montré que les châtiments corporels réguliers, et même les gifles, peuvent entraîner des blessures psychologiques sur le long terme.

La question des punitions corporelles ou de la « discipline » est très commune parmi les familles africaines, tant en Afrique que dans l'ensemble de la diaspora. De nombreux parents ont grandi dans des environnements au sein desquels les notions de discipline et de « bonne formation à la maison » étaient essentielles dans l'éducation des enfants. Nombreux sont ceux qui pensent que les enfants qui sont éduqués avec une bonne discipline deviennent respectueux, courtois et savent se comporter bien en société. Toutefois, la discipline dans le sens où ils la comprennent se traduit par des châtiments physiques et l'utilisation de la violence pour corriger les comportements. En particulier, de nombreux Africains pensent qu'avec les « châtiments raisonnables » de la culture britannique, les enfants n'apprennent pas le respect de l'autorité et de la société.

Certains parents qui assistent à nos cours d'éducation parentale expriment leur inquiétude que le manque de discipline conduise les enfants à devenir irrespectueux, incontrôlables et qu'ils finissent par rejoindre des gangs et à être impliqués dans des délits et la criminalité.

Un récent débat suscité par le Membre du Parlement David Lammy (Haringey) impliquant que c'est le manque de discipline chez les enfants qui a conduit aux émeutes de Londres en 2011 a été largement soutenu par de nombreux parents, y compris par nombre de parents africains.

La question fondamentale que nous posons aux parents chez AFRUCA est : « Est-il possible d'inculquer la discipline à un enfant sans recourir aux châtiments corporels ? »

À travers le pays, il existe de nombreuses familles africaines qui ont enfreint les lois en raison de leur insistance à utiliser de sévères punitions corporelles comme méthode pour discipliner leurs enfants, contrairement à ce que dicte la loi. Les statistiques confirment cette tendance. Par exemple, dans de nombreuses administrations de Londres, la plupart des enfants noirs qui sont référés vers le système de protection de l'enfance se trouvent sous les catégories de la maltraitance physique et de la négligence. Chaque année, AFRUCA travaille sur de nombreuses évaluations de cas impliquant des familles africaines. Presque toutes ces affaires impliquent des allégations de maltraitance physique portées contre les parents.

De nombreuses autorités locales considèrent les châtiments physiques, les punitions corporelles et les autres formes similaires de discipline sévère comme de la maltraitance physique et prennent des mesures énergiques contre les parents qui maltraitent leurs enfants de cette façon.

AFRUCA pense qu'il est possible que les parents élèvent des enfants disciplinés et équilibrés sans utiliser la force ou la violence. Il existe certainement de nombreux parents africains qui ne battent pas leurs enfants, et qui sont pourtant bien élevés. Nous avons donc travaillé avec des parents afin de leur montrer que c'est possible.

7.2 Autodiscipline

*« Ne vous inquiétez pas si vos enfants ne vous écoutent jamais ;
préoccupez-vous du fait qu'ils vous observent tout le temps ».*

Robert Fulghum

Il est important que les parents comprennent que les enfants observent le moindre de leurs gestes. Les enfants sont comme des éponges – ils absorbent les comportements et actions de leurs parents – qu'ils soient bons ou mauvais. En tant que parent, il est important d'être un bon modèle pour votre enfant et de lui inculquer les bonnes mœurs ainsi qu'une compréhension du monde et des relations humaines. Autrement dit : si vous souhaitez que votre enfant ne fasse pas quelque chose, alors ne le faites pas vous-même !

L'autodiscipline est donc une part très importante de la discipline et une manière d'encourager un bon comportement de la part de votre enfant.

7.3 La discipline n'est pas une punition

Il est également mieux de concevoir la discipline comme un enseignement plutôt que comme une punition. La discipline a pour but de renforcer les « comportements positifs » et non de créer une atmosphère de préjudice et de crainte.

7.4 Discipline – en quoi devrait-elle consister ?

La discipline doit se concentrer sur l'enseignement à un enfant à faire la différence entre ce qui est bien et mal, et à lui faire comprendre que ses actions affectent les autres. Il ne doit pas s'agir du fait d'infliger de la douleur ou de terrifier un enfant, ou de le forcer à obéir aux ordres sans poser de questions.

La discipline devrait consister à aider un enfant à apprendre :

- A bien se comporter ;
- A respecter les droits des autres ;
- A distinguer les bons comportements des mauvais comportements ;

- A se sentir en sécurité et aimé ainsi qu'à lui apprendre la confiance en soi, l'autodiscipline et l'auto-apprentissage ;
- A contrôler ses impulsions ; et
- A ne pas être démesurément frustré par les pressions normales de la vie quotidienne.

Ces valeurs doivent être inculquées aux enfants au cours de l'étape de fondation des premières années. Les parents trouveront qu'il est plus difficile de les inculquer si cette étape a été malmenée.

A retenir :

- La discipline n'est pas une punition. Vous n'êtes pas obligé(e) de battre votre enfant pour lui inculquer la discipline.
- Si vous souhaitez que votre enfant ne fasse pas quelque chose, alors ne le faites pas vous-même !
- La discipline consiste à corriger le comportement et à enseigner à votre enfant à distinguer le bien du mal. Il ne s'agit pas de punitions.
- La discipline débute au cours des toutes premières années de vie. Il est difficile d'inculquer la discipline lorsqu'un enfant est plus grand.

8. GERER LE COMPORTEMENT DES ENFANTS : QUE DEVRAIENT FAIRE LES PARENTS ?

Les parents peuvent utiliser certaines compétences pour gérer le comportement de leurs enfants dès le plus jeune âge, sans recourir aux coups, aux gifles, aux cris ou à tout autre comportement négatif. Nous avons fourni quelques exemples ci-dessous.

8.1 BEBES (moins de 2 ans)

Les bébés deviennent fatigants et difficiles lorsque leurs besoins ne sont pas satisfaits. Ils se comportent justement ainsi pour que leurs besoins soient satisfaits. Lorsqu'ils pleurent ou refusent de dormir, cela ne signifie pas qu'ils se comportent « mal », et ils ne le font pas pour être « méchants » ou pour vous énerver. Cela signifie simplement que quelque chose ne va pas et qu'ils veulent que l'on prenne soin d'eux.

Nos conseils :

- Assurez-vous toujours que les besoins fondamentaux du bébé sont satisfaits, qu'il a été nourri, changé et qu'il ne se sent pas mal (par exemple à cause d'une colique).
- Mettez en place des routines pour lui donner un sentiment de normalité et commencez à fixer des limites.
- Les bébés dépendent de l'amour et de l'affection, alors donner à votre bébé beaucoup de câlins, de caresses et de baisers, dès les premiers moments, contribuera à lui donner un sentiment de satisfaction et de stabilité. Communiquer souvent avec votre bébé, lui parler, lui lire des histoires et jouer avec lui, tout cela aide à ce qu'il se sente en sécurité, heureux et protégé.
- Sécurisez votre maison pour que votre bébé puisse commencer à bouger facilement et à découvrir les choses qui l'entourent sans risquer des accidents et des blessures.
- Utilisez la distraction avec les bébés plus âgés ; videz leur esprit s'ils sont particulièrement difficiles, en les aidant à se concentrer sur autre chose.

8.2 BAMBINS (moins de 3 ans)

La plupart des comportements désobéissants de la part des bambins font partie de leur développement normal. Tous les bambins testent les limites, essaient d'être indépendants, fouillent partout, se fâchent et piquent des crises de colère. Pour gérer cela :

Nos conseils :

- Encouragez et félicitez les bons comportements que vous souhaitez encourager. On appelle cela le « Renforcement positif ».
- Ignorez les comportements qui vous déplaisent - les enfants sont moins susceptibles de les reproduire s'ils n'en obtiennent aucune attention. Cela s'appelle l'« Ignorance tactique ». Soyez cohérent(e) dans votre approche.
- Essayez de ne pas utiliser le mot « Non ». Il vaut mieux être plus précis et positif, par exemple en disant : « S'il te plait, ne ... ».
- Permettez à un bambin d'explorer et d'être aventureux autant que possible dans la mesure où il reste en sécurité.
- Prenez toujours en compte les sentiments de votre enfant, en lui disant « Je sais que tu es triste », etc.
- Gardez toujours votre calme et raisonnez-vous. Retirez-vous d'une situation si vous le devez, essayez de toujours garder votre calme. Rappelez-vous que les parents calmes ont généralement des enfants calmes parce que les enfants imitent souvent les personnes avec lesquelles ils vivent.

8.3 ENFANTS D'ÂGE SCOLAIRE (3 A 5 ANS)

Être « effronté » ou désobéissant peut apparaître comme un désir naturel chez votre enfant car il cherche à affirmer son indépendance et à montrer qu'il peut penser par lui-même. Afin de gérer cela :

Nos conseils :

- Encouragez votre enfant à penser par lui-même et à avoir sa propre personnalité, mais soyez ferme en ce qui concerne les comportements que vous trouvez acceptables et inacceptables.
- Écoutez votre enfant parler de ses amis, raconter ses journées et partager les inquiétudes qui pourraient affecter de manière négative son comportement.
- Limitez au minimum vos critiques – critiquez uniquement le comportement, jamais votre enfant.
- Utiliser le « radotage » peut également bien fonctionner – répétez calmement ce que vous attendez de votre enfant.
- Développez des liens solides avec votre enfant, impliquez-le autant que vous le pouvez dans votre vie, et essayez le plus possible de vous impliquer activement dans la sienne.

8.4 5 ANS JUSQU'À LA PREADOLESCENCE

À cet âge, les enfants sont généralement très curieux et aventureux. Ils peuvent faire face à de nombreux ennuis ou commencer à mal se comporter.

Nos conseils :

- Essayez le plus possible de structurer leurs routines.
- Autorisez certains compromis concernant les punitions et les récompenses – en sachant que leurs arguments sont écoutés, ils se sentent plus responsables et sont plus susceptibles d'obéir à vos règles.
- Essayez de ne pas laisser les mauvais comportements vous affecter. Restez calme mais ferme.
- Établissez un contrat si possible, afin que vous puissiez situer clairement les domaines où il a réussi et ceux où il a échoué. Cela rendra les négociations beaucoup plus faciles.

8.5 ADOLESCENCE

Il est normal que les jeunes vous défient davantage – leurs amis commencent à exercer une plus grande influence sur eux et ils ne peuvent tout simplement pas répondre à toutes les exigences de leurs parents.

Nos conseils :

- Ne prenez pas les mauvais comportements personnellement.
- Maintenez la communication, le dialogue et restez engageant(e).
- Essayez de ne pas utiliser les menaces ou les ordres.
- Parlez et négociez des solutions en cas de désaccord.
- Parlez sans porter de jugement.
- Discutez ouvertement de tous les sujets.
- Partagez vos expériences personnelles afin que l'enfant ait une idée de ce que vous avez vécu.

9. LES 20 CONSEILS D'AFRUCA POUR ÊTRE UN BON PARENT SANS COUPS NI GIFLES

« Les parents qui ont peur de mettre le poing sur la table ont souvent des enfants qui leur marchent sur les pieds. »

Proverbe chinois

1. Les enfants imitent les comportements. Cela s'appelle la « modélisation ». Soyez attentif(ve) aux signaux que vous envoyez à vos enfants. Soyez un bon exemple illustrant la manière dont vous souhaitez qu'ils se comportent.
2. Critiquez le comportement, pas votre enfant. Concentrez-vous sur ce que votre enfant a fait, pas sur lui ou sa personnalité.
3. Ne comparez jamais votre enfant à un autre enfant – même à ses frères/sœurs.
4. Une discipline « de la colère » est une mauvaise discipline. Ne disciplinez jamais votre enfant par la colère, la frustration ou d'autres émotions négatives. Si vous êtes en colère en raison de quelque chose qui s'est produit, prenez le temps de vous calmer avant de faire quoi que ce soit.
5. Si quelqu'un d'autre vous a mis en colère, ne déversez pas cette colère sur votre enfant.
6. Si une punition est nécessaire, alors la suppression des avantages, un « temps de repos » ou les « conséquences naturelles » fonctionnent mieux que les coups, les cris ou l'utilisation d'un langage abusif ou dégradant.
7. Développez des liens solides avec votre enfant. Impliquez-le autant que possible dans votre vie et essayez de vous impliquer activement dans la sienne. Passez beaucoup de temps positif avec votre enfant.
8. Fixez une règle de conduite dès son plus jeune âge. Fixez des règles simples avec des conséquences claires en cas de non-respect des règles. Surtout, essayez de rester cohérent(e) en suivant ce que vous avez dit si les règles sont enfreintes. Vous perdez le contrôle si vous mettez une règle en place un jour et l'ignorez le lendemain.

- 9.** Récompensez les bons comportements avec des louanges, des câlins, des bisous, des encouragements et de l'amour afin de les perpétuer.
- 10.** Aimez, félicitez et encouragez vos enfants. Montrez-leur que vous les aimez et que vous êtes fier/fière d'eux.
- 11.** Encouragez votre enfant à penser par lui-même et à avoir sa propre personnalité. Mais soyez ferme en ce qui concerne les comportements que vous semblent acceptables et inacceptables.
- 12.** Les parents calmes ont souvent des enfants calmes !
- 13.** On n'est jamais trop vieux pour s'excuser. Si vous avez réellement commis une erreur, excusez-vous.
- 14.** Pour les enfants plus jeunes : ignorez les comportements que vous ne voulez pas voir reproduits. S'ils sont reproduits, gérez le problème en respectant les limites que vous avez fixées.
- 15.** Passez du temps à la fin de chaque jour pour discuter avec votre enfant. Intéressez-vous à sa journée à l'école, à ses expériences et discutez de tous les problèmes qu'il pourrait rencontrer.
- 16.** Si vous avez fait une promesse à votre enfant, essayez de la tenir. Si vous ne le pouvez pas, expliquez-lui pourquoi ce n'est pas possible.
- 17.** Si votre enfant vous fait une révélation ou signale un abus ou un acte de maltraitance, assurez-vous de gérer le problème le plus rapidement possible.
- 18.** Autorisez votre enfant à prendre certaines décisions contrôlées. Laissez-le apporter sa contribution dans les décisions concernant les affaires familiales. Il s'en sentira plus estimé.
- 19.** Les réunions de parents d'élèves sont importantes. Assurez-vous d'y assister aussi souvent que possible. Cela montrera à votre enfant que vous vous souciez de lui et de son éducation.
- 20.** Enfin, ne dites jamais à votre enfant qu'il est stupide, idiot et n'utilisez aucun autre langage méprisant ou dégradant, car c'est la meilleure façon de briser son psychisme et de détruire sa confiance en lui.

10. RESSOURCES UTILES POUR LES PARENTS

Nous espérons que les parents auront trouvé cette publication utile. De nombreuses informations sont disponibles pour aider les parents à éduquer leurs enfants plus efficacement. A AFRUCA, nous avons produit une variété de contenus pour aider les parents et d'autres membres de notre communauté. Voici une liste de publications où les parents peuvent obtenir d'autres informations sur le rôle de parent.

Autres manuels AFRUCA

- AFRUCA : Manuel pour les Organisations religieuses africaines sur la Protection des Enfants.

Série Protection des Enfants Africains au Royaume-Uni

- 1 La Maltraitance des Enfants - Qu'est-ce que c'est ?
- 2 La Traite d'Enfants - Qu'est-ce que c'est ?
- 3 La Maltraitance Psychologique - Qu'est-ce que c'est ?
- 4 La Mise en Famille d'Accueil Privée - Qu'est-ce que c'est ?
- 5 La Mutilation Génitale Féminine - Qu'est-ce que c'est ?
- 6 La Maltraitance des Enfants dits « Sorciers » - Qu'est-ce que c'est ?
- 7 La Maltraitance Physique - Qu'est-ce que c'est ?
- 8 La Maltraitance Sexuelle - Qu'est-ce que c'est ?

Sites Internet:

- www.afruca.org
- www.bullying.co.uk
- www.cahm.org.uk
- www.nspcc.co.uk

Soutenez notre travail : Donnez à AFRUCA

Votre soutien nous aidera à mettre en place des plans pour notre travail à long terme visant à répondre aux problèmes de maltraitance et d'exploitation des enfants africains au Royaume-Uni et en Afrique.

LES DONS PEUVENT ETRE EFFECTUEES EN TOUTE SECURITE EN LIGNE A L'ADRESSE

WWW.JUSTGIVING.COM/AFRUCA

Vous pouvez également donner par SMS

Envoyez simplement AFRU01 + le montant que vous souhaitez donner, au 70070. C'est un service rapide, facile et disponible sur tous les réseaux !



NOTES:

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

CONTACTS UTILES:

Nom: Tél:
E-mail: Site:

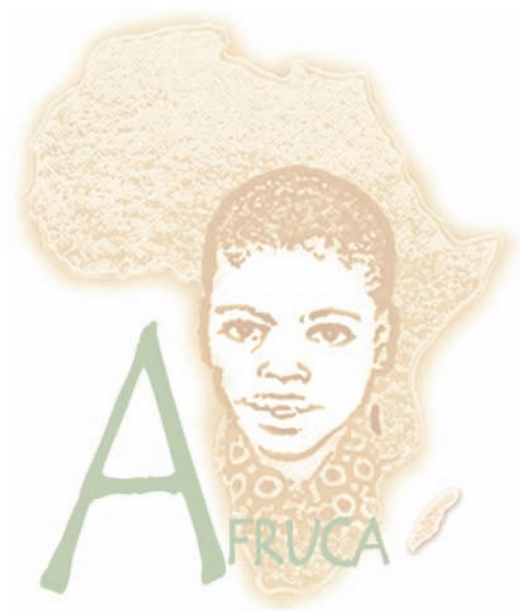
Nom: Tél:
E-mail: Site:

Nom: Tél:
E-mail: Site:

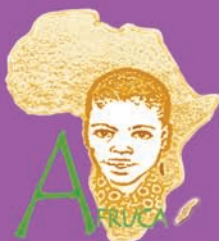
Nom: Tél:
E-mail: Site:

Nom: Tél:
E-mail: Site:

Nom: Tél:
E-mail: Site:



MANUEL SUR LA PROTECTION DES ENFANTS A
L'INTENTION DES PARENTS AFRICAINS VIVANT
AU ROYAUME-UNI



Africans Unite Against Child Abuse

La défense des droits et des intérêts des enfants africains

Siège social au R.-U.

Unit 3D/F Leroy House,
436 Essex Road,
London N1 3QP.
Tél: +44 (0) 844 660 8607
Fax: +44 (0) 844 660 8661

Siège régional au R.-U.

Unit 98 - 100, 23 New Mount Street,
Manchester M4 4DE.
Tél. : +44 (0) 844 660 8607
Fax: +44 (0) 844 660 8661
Email : info@afruca.org
Site Internet : www.afruca.org

**Fondation AFRUCA pour la protection des droits des
enfants vulnérables au Nigéria**

AFRUCA House,
Plot 2, Hope Crescent, Road 4
Sam Ewang Estate Extension
Off MKO Abiola Way,
Abeokuta, Ogun State, Nigeria.
Site Internet : www.afrucanigeria.org

AFRUCA is a UK Registered
Charity: **No. 1093027**
and a Company Limited by
Guarantee: **No. 4306536**

Design & print: www.tibeb.co.uk

